

PRINCIPES ET RÈGLES DE VIE SUR LES TERRAINS DE LA SOCIÉTÉ DU LAC DE LA PETITE CAMARGUE ET LEURS ALENTOURS

Chers Actionnaires,

A la suite de diverses interventions, il nous semble utile de rappeler quelques principes dans le but de garantir la qualité de notre cadre de vie et éviter certains malentendus. Nous vous remercions de bien vouloir respecter les points suivants et d'en faire part aux membres de votre famille ainsi qu'à vos visiteurs et locataires :

- Le plan d'eau et ses abords sont destinés aux activités de pêche et de baignade
- Les autres activités aquatiques douces sont tolérées tant qu'elles n'entravent pas les activités des autres usagers
- Toute activité motorisée est interdite
- Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs excréments ramassés
- La baignade des chiens est interdite en présence d'autres usagers
- L'accès sur l'île interdit (zone de protection et de nidification)
- L'organisation/installation de fêtes et autres réunions de groupe est proscrit, (les jardins et terrains privés sont à disposition). Sauf événements organisés par la Société du Lac.
- Le Camping et les grillades sont interdits
- Les détritiques doivent être débarrassés avant de quitter la plage
- Le comportement de chacun doit être adapté dans le sens du respect du voisinage et les nuisances sonores doivent être évitées

Nous profitons également de ce courrier pour vous sensibiliser à la protection de la qualité du plan d'eau. Les traitements et engrais utilisés dans les jardins privés doivent parcimonieux et adaptés.

Aucune substance ne doit être déversées dans les écoulements d'eau claire des activités telles que le lavage de voiture est interdit hors des zones spécifiquement équipées.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Société du Lac de la petite Camargue SA

Yann Wagnières

Francis Volery

